

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mardi 15 avril 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagnier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemerrier -Géry Denis -Gilles Mercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier –Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Michel Valade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé -Lisa Boyer -Alfred Gonnard - Bruno Limerat –Pierre Guigné – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand -Edwige Badel
Procurations	7	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Philippe Dubourg à Jean-Pierre Prunier Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janailac Edwige Badel à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2025 /49 B : (Code Nomenclature /421)

DATE : 15 AVRIL 2025

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins du service voirie.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Service de la voirie :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique du 2 mai au 31 décembre 2025 inclus pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Cet agent assurera les fonctions d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie communautaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

AR Prefecture

024-200040400-20250415-2025_4B-DE
Reçu le 17/04/2025

2025/49 B du 15 avril 2025 - CCPR

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 58

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 30-04-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2025
Yves Mahaud**

